

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (P.U.P.)

Opération «9-15 rue de la Croix d'Eau»
au Perreux-sur-Marne

Tel que le prévoient les articles R 332-25-1 et R 332-25-2 du code de l'urbanisme,

La convention signée est mise à la disposition du public

Elle peut être consultée :

- Mairie du Perreux-sur-Marne
Place La Libération 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
- Siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois
14, rue Talamoni – 94500 – Champigny-sur-Marne
- et dans les locaux de l'EPT ParisEstMarne&Bois
(Direction de l'Aménagement)
3, Place Uranie – 94340 – Joinville-le-Pont